

DOC
CA1
EA
2005E92
FRE

DOCS

CA1 EA 2005E92 FRE

Réponse du gouvernement au Rapport
du Comité permanent des affaires
étrangères et du commerce
international : regard sur les
16815979(F)
.B374095x(F)

1991

1991



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
(Affaires étrangères)

Department of Foreign Affairs
and International Trade
(Foreign Affairs)

Canada

DOC
.6374095X (F)

DOC
CA1
EA
2005E92
FRE

Table des matières

INTRODUCTION 1	3
INTRODUCTION 2	4
INTRODUCTION 3	5
INTRODUCTION 4	8
INTRODUCTION 5	8
INTRODUCTION 6	10
RECOMMANDATION 7	11
RECOMMANDATION 8	11
RECOMMANDATION 9	12
RECOMMANDATION 10	13
RECOMMANDATION 11	14
RECOMMANDATION 12	15
RECOMMANDATION 13	16
RECOMMANDATION 14	17
RECOMMANDATION 15	18
RECOMMANDATION 16	19
RECOMMANDATION 17	20
RECOMMANDATION 18	21
RECOMMANDATION 19	22
RECOMMANDATION 20	23
RECOMMANDATION 21	24
RECOMMANDATION 22	25
RECOMMANDATION 23	26
RECOMMANDATION 24	27
RECOMMANDATION 25	28
RECOMMANDATION 26	29
RECOMMANDATION 27	30
RECOMMANDATION 28	31
RECOMMANDATION 29	32
RECOMMANDATION 30	33
RECOMMANDATION 31	34

Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Regard sur les relations du Canada avec les pays du monde musulman

Mars 2005

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUN 14 2005

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

64651851

Table des matières

Introduction.....	2
RECOMMANDATION 1.....	3
RECOMMANDATION 2.....	4
RECOMMANDATION 3.....	5
RECOMMANDATION 4.....	8
RECOMMANDATION 5.....	8
RECOMMANDATION 6.....	10
RECOMMANDATION 7.....	11
RECOMMANDATION 8.....	11
RECOMMANDATION 9.....	12
RECOMMANDATION 10.....	13
RECOMMANDATION 11.....	15
RECOMMANDATION 12.....	15
RECOMMANDATION 13.....	16
RECOMMANDATION 14.....	17
RECOMMANDATION 15.....	18
RECOMMANDATION 16.....	20
RECOMMANDATION 17.....	22
RECOMMANDATION 18.....	24
RECOMMANDATION 19.....	24
RECOMMANDATION 20.....	25
RECOMMANDATION 21.....	26
RECOMMANDATION 22.....	27
RECOMMANDATION 23.....	28
RECOMMANDATION 24.....	29
RECOMMANDATION 25.....	30
RECOMMANDATION 26.....	31
RECOMMANDATION 27.....	32
RECOMMANDATION 28.....	33
RECOMMANDATION 29.....	34
RECOMMANDATION 30.....	35

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Introduction

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international pour le travail qu'ils ont consacré au rapport intitulé Regard sur les relations du Canada avec les pays du monde musulman.

Les événements survenus au cours des trois dernières années ont révélé un fait qui donne à réfléchir : nous ne pouvons continuer à jouir de la sécurité et de la prospérité ici, en Occident, sans égard à la situation qui règne dans le reste du monde. Si la promotion de marchés libres, de valeurs démocratiques et de sociétés pluralistes est notre point fort, il faut que le reste du monde soit encouragé par la perspective de pouvoir profiter des avantages ainsi procurés. En contribuant à ce que ces sociétés soient plus prospères, mieux gouvernées et mieux informées, nous augmentons les chances de sécurité et de prospérité collectives à long terme.

Les dirigeants de bon nombre de pays musulmans ont désigné la bonne gouvernance et le développement économique comme étant indispensables à leur prospérité, et tendent la main aux autres pour créer des partenariats. Lorsque nous travaillons avec ces sociétés, nous devons penser et agir de manière décisive et créative. Surtout, nous devons oeuvrer en partenariat avec la grande majorité des citoyens, musulmans ou membres de minorités diverses, qui souhaite partager les fruits de la démocratie, de la protection des droits de l'homme, des marchés libres et de l'éducation. Le gouvernement travaillera non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les ONG et la société civile, y compris les minorités. En tant que société pluraliste, tolérante et ouverte, qui respecte l'islam et apprécie la contribution apportée par la civilisation musulmane à l'essor de l'Occident, le Canada peut être un précieux partenaire.

La plupart des membres du G8 et autres alliés ont commencé à examiner comment gérer leurs relations avec le monde musulman. Il s'agit essentiellement de déterminer la meilleure façon de répondre aux préoccupations immédiates tout en remédiant aux situations inévitables qui séparent l'Occident et les pays en développement. Bien que la religion soit importante dans ces pays, elle ne représente qu'un élément du contexte dans lequel se produisent des situations inévitables, et ne devrait pas être considérée comme un facteur déterminant. Le Comité souligne, et le gouvernement estime lui aussi, que le Canada doit éviter une approche intransigeante. L'islam défend le pluralisme, y compris les principes libéraux-démocratiques d'égalité des droits des femmes et des minorités. Cependant, il n'est pas possible, en raison des importantes différences dans les systèmes politiques de la cinquantaine de pays que compte le monde musulman, d'élaborer une seule politique les couvrant tous.

Le gouvernement souscrit aux trois grands domaines d'action proposés par le Comité. Nos politiques à l'égard des pays du monde musulman resteront éclairées, mais sans s'y limiter, par la teneur de la plupart des recommandations du rapport. Le principe directeur consistera à mettre l'accent sur les questions de gouvernance lorsqu'on envisagera de mener des programmes ou des

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

initiatives stratégiques dans cette région. Tout d'abord, le gouvernement, et en particulier Affaires étrangères Canada, accroîtra sa capacité de comprendre les pays musulmans et d'améliorer les relations du Canada avec eux. Deuxièmement, le Canada mettra ses atouts à profit pour établir avec les pays du monde musulman des partenariats axés sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la participation démocratique et le développement économique afin de répondre aux besoins cernés par ceux-ci. Il sera important d'atteindre ces objectifs pour améliorer bon nombre des situations qui engendrent l'extrémisme. Troisièmement, le gouvernement prendra des mesures en vue d'améliorer la compréhension mutuelle entre le Canada et les pays du monde musulman, grâce à l'intensification des échanges et du dialogue, et notamment au renforcement des efforts de diplomatie ouverte qui seront menés par Affaires étrangères Canada.

Le gouvernement oeuvre dans la plupart des domaines cernés dans le rapport. En outre, il a établi un groupe de travail chargé de cette question. Le Groupe de travail ministériel d'AEC sur les relations avec les communautés musulmanes a été chargé de travailler sur les questions soulevées dans la Réponse du gouvernement et d'assurer au sein d'Affaires étrangères Canada, la coordination en ce qui concerne les questions transversales se rapportant aux relations avec les communautés musulmanes ainsi que l'examen et la gestion des questions relatives à l'islam au Canada et dans le contexte de nos relations avec d'autres pays.

Aucune incidence financière n'est à signaler pour le moment, toutes les activités étant couvertes par les budgets existants.

Aujourd'hui plus que jamais, les relations avec le monde musulman revêtent de l'importance pour la sécurité et la prospérité du Canada. Le gouvernement apprécie donc à sa juste valeur le travail minutieux effectué par le Comité pour étudier cette question et formuler le large éventail de recommandations figurant dans son rapport.

RECOMMANDATION 1

Le gouvernement du Canada devrait explicitement faire des relations du Canada avec les pays du monde musulman un élément important de sa politique étrangère et de sa planification stratégique. Il devrait également profiter de l'examen prochain de sa politique internationale pour faire participer davantage la population canadienne à l'élaboration de sa politique étrangère à l'égard des communautés musulmanes au Canada et dans ses relations avec les pays du monde musulman.

Le gouvernement reconnaît que les relations avec les pays du monde musulman représentent une question importante justifiant une attention accrue dans le contexte de la politique étrangère. L'islam, avec 1,4 milliard de musulmans, est la religion qui connaît la croissance la plus rapide au monde. Ces musulmans constituent la majorité dans une cinquantaine de pays. Qui plus est, le

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Canada compte aujourd'hui plus de 600 000 citoyens musulmans, ce qui représente une augmentation de 130 % en dix ans.

Le gouvernement a déjà pris des mesures allant dans le sens des recommandations du Comité, ayant appuyé notamment une visite effectuée en Asie du Sud et du Sud-Est par M. Turgay, de l'Institut des études islamiques de l'Université McGill, pour rendre compte du dialogue naissant avec les communautés musulmanes, une conférence à McGill tenue sous le thème « Le Canada et l'islam en Asie au XXI^e siècle », qui a attiré des participants de onze pays, et un voyage d'études au Canada auquel ont pris part des journalistes de sept pays asiatiques. Le gouvernement a établi en outre un groupe de travail. Le Groupe de travail ministériel d'AEC sur les relations avec les communautés musulmanes a pour objectifs principaux de travailler sur les questions soulevées dans la Réponse du gouvernement et d'assurer au sein du ministère des Affaires étrangères la coordination en ce qui concerne les questions transversales se rapportant aux relations avec les communautés musulmanes ainsi que l'examen et la gestion des questions relatives à l'islam au Canada et dans le contexte de nos relations avec d'autres pays. Enfin, notant qu'il importe de mieux comprendre le monde musulman et de renforcer notre engagement à son égard, le gouvernement a établi la Table ronde interculturelle dans le cadre de la politique de sécurité nationale d'avril 2004. La Table ronde amorcera un dialogue à long terme sur des questions se rapportant à la sécurité nationale, étant donné leur incidence sur une société diversifiée et pluraliste.

S'agissant de l'Examen de la politique internationale, les recommandations du Comité permanent ont été prises en considération et sont reflétées dans plusieurs éléments de l'Examen, le rapport du Comité y étant en outre expressément cité.

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement du Canada devrait renforcer ses ressources analytiques et diplomatiques pour être véritablement en mesure d'améliorer ses relations avec les pays du monde musulman.

Le Groupe de travail sur les relations du Canada avec les communautés musulmanes nouvellement créé examine comment le Canada peut améliorer son dialogue avec les communautés musulmanes partout dans le monde. Des recommandations concrètes découlant des délibérations du Groupe de travail permettront de mieux éclairer les efforts diplomatiques canadiens dans les pays à prédominance musulmane. Ces recommandations formeront la base d'un guide à l'intention des missions du Canada à l'étranger, afin d'assurer une approche cohérente permettant tout à la fois la prise en compte d'aspects propres au pays.

Par ailleurs, le Groupe de travail envisage la possibilité de mettre sur pied, en coopération avec l'Institut canadien du service extérieur, un cours de formation visant à mieux faire connaître et

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

apprécier l'histoire et la culture musulmanes. Ce cours sera destiné aux fonctionnaires travaillant aux dossiers bilatéraux et multilatéraux se rapportant aux relations du Canada avec les pays à prédominance musulmane. Cette formation pourra les aider à mieux comprendre les contextes dans lesquels ils travaillent à l'étranger, ainsi que les incidences au plan intérieur.

RECOMMANDATION 3

Le gouvernement du Canada doit s'assurer de bien comprendre les particularités des pays très différents qui composent le monde musulman et adopter une approche à long terme constructive à leur égard. En particulier, le Comité est convaincu qu'il ne peut y avoir de progrès réel de la démocratie sans un processus sérieux d'accès à l'égalité pour les femmes — égalité économique, sociale et politique — en droit et en fait.

Dans le cadre d'une telle approche, le gouvernement devrait :

- **tenir des consultations approfondies avec un vaste éventail de groupes, notamment des groupes musulmans dans le cadre de l'élaboration continue de sa politique étrangère;**
- **attacher plus d'importance à la production et à la communication des connaissances au Canada comme à l'étranger; appuyer à l'étranger les projets éducatifs laïcs favorisant les droits de la personne et les libertés individuelles et, prenant en exemple le succès du programme de l'Université McGill en Indonésie, encourager d'autres établissements d'enseignement canadiens à mettre en place des programmes similaires dans les pays musulmans, et ce, en collaboration avec les provinces au besoin;**
- **continuer d'appuyer le dialogue interculturel et interconfessionnel;**
- **élargir les programmes d'échanges d'étudiants et les autres programmes d'échanges en collaboration avec les provinces au besoin;**
- **souligner l'importance des valeurs comme le pluralisme et le multiculturalisme, et encourager l'adoption de valeurs universelles en matière de droits de la personne et de libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, de religion, d'association, d'entreprise et de propriété;**
- **continuer d'appuyer la société civile et la démocratisation partout dans le monde musulman et ailleurs;**

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

- continuer de condamner vigoureusement toutes les violations des droits de la personne;
- faire une plus large place encore à la nécessité de défendre l'égalité des sexes et les droits des femmes;
- se prononcer vigoureusement en faveur de la défense des droits des minorités, y compris des groupes religieux minoritaires, et préconiser leur participation entière aux affaires nationales de leur pays;
- appliquer une stratégie plus vigoureuse de protection des Canadiens détenus à l'étranger;
- envisager sérieusement d'appuyer l'idée d'établir un service canadien d'information télévisée par satellite;
- veiller à ce qu'il y ait suffisamment de ressources pour améliorer les capacités linguistiques et les capacités d'analyse, au sein du gouvernement canadien, et examiner la possibilité de doter le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international d'un mécanisme lui permettant de coordonner des activités de dialogue avec les pays du monde musulman.

Le Groupe de travail sur les relations du Canada avec les communautés musulmanes récemment créé examine aussi des outils permettant d'intégrer ses éventuelles recommandations à la façon dont le gouvernement gère ses relations avec les régions et pays ayant une population à prédominance musulmane.

Le Canada surveille la situation des droits de l'homme partout dans le monde et saisit toutes les occasions pertinentes pour faire part de ses préoccupations en ce qui concerne les violations de ces droits. Pour ce faire, nous utilisons diverses méthodes, y compris des interventions menées par nos missions à l'étranger, des visites effectuées auprès de défenseurs des droits de l'homme, une présence assurée lors de procès et d'autres comparutions devant les tribunaux, et la collaboration avec des missions partageant notre optique en vue de soulever des problèmes de droits de l'homme auprès des gouvernements concernés. Parmi les exemples récents figurent l'intervention active du Canada en ce qui concerne le Soudan et l'affaire Kazemi, où le gouvernement s'efforce d'attirer l'attention internationale sur les graves violations des droits de l'homme au Darfour et en Iran respectivement.

Le Canada s'emploie activement à faire avancer les droits de l'homme dans les enceintes multilatérales, notamment à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi qu'à des conférences régionales et internationales visant à prévenir la

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

discrimination et à renforcer la sécurité. Au plan national, la mise en oeuvre de la Loi sur le multiculturalisme favorise la réalisation de l'objectif consistant à encourager les Canadiens à préserver leur identité, à être fiers de leur ascendance et à avoir un sentiment d'appartenance. Le Canada présente cette initiative en tant que pratique exemplaire dans ses relations bilatérales avec d'autres pays.

Les priorités du Canada en matière de droits de l'homme consistent notamment à aider les États, ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, et à favoriser l'action humanitaire. Le Canada est un ardent défenseur de la nécessité de protéger les droits de l'homme tout en accroissant la sécurité, ce qui revêt une grande importance depuis les événements du 11 septembre. Cet objectif est atteint grâce à la coopération technique permettant de renforcer les capacités locales de surveiller et de combattre les violations des droits de l'homme. Les ambassades du Canada à l'étranger appuient le travail d'organisations locales de défense des droits de l'homme. Le Canada travaille en étroite collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, et d'autres organismes de l'ONU, afin de promouvoir la réalisation de progrès dans le domaine des opérations relatives aux droits de l'homme menées sur le terrain.

Le gouvernement estime que la promotion et la protection des droits des femmes et de l'égalité des sexes sont indispensables à la réalisation de progrès en matière de droits de l'homme et de développement démocratique. Le Canada a joué un rôle de chef de file pour assurer une perspective égalitaire et la participation des femmes dans le contexte des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Récemment, le gouvernement s'est concentré sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. En 2001, le gouvernement a appuyé la création du Comité canadien sur les femmes, la paix et la sécurité, consortium unique de représentants gouvernementaux, de parlementaires, d'universitaires et de membres de la société civile.

La prestation d'une aide et d'une protection efficaces aux Canadiens qui voyagent et résident à l'étranger est hautement prioritaire pour le gouvernement. Nous continuerons d'engager tous les pays à respecter le droit international relatif aux droits de l'homme, y compris les prescriptions selon lesquelles « nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention contre la torture). Des ministres, fonctionnaires et autres intervenants ont soulevé publiquement cette question à plusieurs reprises, et continueront de le faire.

Toutefois, il y a des limites à l'aide qu'un gouvernement peut apporter à ses citoyens à l'étranger. Les voyageurs devraient bien connaître les structures politiques, juridiques et de sécurité des pays où ils se rendent. Par l'entremise de conseils aux voyageurs régulièrement mis à jour, on continuera de prévenir les Canadiens au sujet des risques que présentent les voyages dans des régions potentiellement dangereuses.

RECOMMANDATION 4

Le Canada devrait encourager le gouvernement turc à se faire le promoteur de la démocratie et de la modération au sein du monde musulman et à continuer de procéder aux réformes, en matière de développement démocratique et de respect des droits de la personne, notamment ceux de sa minorité kurde, que dictent à la Turquie ses obligations internationales et sa volonté d'adhérer à l'Union européenne.

Cherchant à devenir membre de l'Union européenne, la Turquie continue d'instaurer un vaste programme de réformes politiques, économiques, sociales et judiciaires afin de s'aligner sur les lois et pratiques européennes, notamment en assurant à ses citoyens d'origine kurde des services de radiodiffusion et d'enseignement dans leur langue maternelle. Le Canada continue d'appuyer la Turquie dans ses efforts de réforme. Compte tenu de sa situation géostratégique et de liens historiques, les grandes réformes opérées en Turquie ont une incidence au-delà de ses frontières, y compris dans les États du Caucase, en Asie centrale et au Moyen-Orient.

La coopération entre le Canada et la Turquie en matière de bonne gouvernance est axée, entre autres domaines, sur la formation de policiers communautaires. Faisant suite à un Protocole d'entente Canada-Turquie sur la coopération policière signé en août 1999, et mettant à profit le savoir-faire fédéral, provincial et municipal canadien, le gouvernement a organisé au Canada et en Turquie entre 1999 et 2004 des séances de formation à l'intention de plus de 300 formateurs de policiers turcs. Cette formation mettait l'accent sur le respect des droits individuels et des droits humains fondamentaux. Ainsi, les policiers turcs ont adopté de nombreuses pratiques canadiennes dans des domaines tels que l'instruction élémentaire des recrues, les techniques d'entrevue judiciaire, la négociation en cas de prise d'otage, la cybercriminalité et la gestion des scènes de crime, et offrent maintenant de la formation à leurs homologues d'États voisins.

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement du Canada devrait chercher comment multiplier les contacts avec la Turquie tant au niveau des relations officielles qu'au niveau du secteur privé, de la société civile, du monde de l'enseignement et du milieu culturel. Il devrait envisager d'inviter le premier ministre, M. Recep Erdogan, à venir au Canada et à prononcer une allocution au Parlement qui pourrait entre autres, porter sur le renforcement de liens avec les pays du monde musulman.

Le Canada et la Turquie maintiennent un large éventail de contacts constructifs, officiels et privés. Le 29 mai 2003, à l'occasion d'une visite à Ankara du ministre canadien des Affaires étrangères, le Canada et la Turquie ont signé un protocole d'entente cadre établissant une base structurée pour le renforcement des relations bilatérales dans leur ensemble.

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Les deux pays ont des contacts gouvernementaux réguliers à tous les niveaux. Le premier ministre Martin a rencontré son homologue turc, M. Erdogan, à l'occasion du Sommet du G8 tenu en juin 2004 à Sea Island, en Géorgie. Le 15 janvier 2005, à la faveur d'une escale de ravitaillement en carburant à Ankara, alors qu'il faisait route vers les États d'Asie du Sud-Est touchés par le tsunami, il a rencontré également le ministre turc de l'Énergie, M. Hilmi Guler, pour parler du renforcement des relations bilatérales, particulièrement dans les secteurs de l'énergie commerciale et de l'exploitation minière. Le commandant des Forces maritimes canadiennes s'est rendu en Turquie en avril 2004, à l'invitation de son homologue turc. En septembre 2004, de hauts fonctionnaires turcs sont venus à Ottawa et à Montréal pour achever les négociations relatives à un protocole d'entente bilatéral sur les paiements au titre de la sécurité sociale qui est entré en vigueur le 1er janvier 2005. En mai 2003, M. Gar Knutson, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient) avait dirigé en Turquie, afin d'explorer les possibilités en matière de commerce et d'investissement, une mission commerciale qui a été bien accueillie et à laquelle participaient 24 entreprises de partout au Canada. Le ministre des Affaires étrangères, M. Pierre Pettigrew, a rencontré pour la première fois son homologue turc, M. Abdullah Gul, le 9 décembre 2004 en marge de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN tenue à Bruxelles. En outre, la Gouverneure générale et le président de la Chambre des communes ont été invités à effectuer une visite en Turquie dès que des arrangements convenant aux deux parties pourront être trouvés. Un éventail complet d'autres visites de haut niveau est envisagé actuellement.

Le Conseil d'affaires Canada-Turquie a été créé en juin 2002 afin de resserrer les liens commerciaux entre les secteurs privés du Canada et de la Turquie. De concert avec le Conseil des relations économiques étrangères de Turquie, il tiendra en mai 2005 à Istanbul, une importante conférence sur la promotion du commerce et l'investissement, qui sera suivie d'une mission commerciale à Ankara. En 2003, l'ambassade du Canada a organisé un festival du film canadien à Istanbul et à Ankara, et fait régulièrement la promotion de films canadiens, notamment ceux pour enfants, dans les festivals du film de Turquie. L'ambassade a également appuyé la publication et la distribution en Turquie, en octobre 2004, de la première anthologie des auteurs canadiens contemporains, sous-titrée « Au-delà du 49e parallèle » afin de stimuler l'intérêt turc à l'égard de la littérature canadienne moderne. En outre, en 2004, l'ambassade du Canada a aidé l'Université Gazi à Ankara à mettre sur pied un centre d'études canadiennes et continue d'élargir son réseau interactif par courriel de « canadianistes » travaillant dans les universités turques.

RECOMMANDATION 6

Le Canada devrait protester énergiquement contre le processus électoral de février 2004 qui disqualifie des parlementaires sortants et exhorter le régime iranien à mener des élections démocratiques transparentes et justes. Le Canada devrait aussi continuer de travailler étroitement avec d'autres pays au sein de tribunes multilatérales et avec les forces démocratiques en Iran, y compris si possible par les voies parlementaires et politiques en place, dans le but d'y améliorer le respect des droits de la personne.

Le gouvernement reste extrêmement préoccupé par le piètre bilan de l'Iran en matière de droits de l'homme, surtout en ce qui concerne l'indépendance de l'appareil judiciaire, la détention arbitraire, la liberté d'expression, et le traitement réservé aux femmes, aux membres de minorités religieuses et aux détenus. Le déroulement préoccupant des élections de février 2004, entachées par la disqualification du tiers des candidats, y compris de parlementaires sortants, et pour les fermetures de journaux et de sites Web associés à la campagne, est aussi une source de vives préoccupations. Par conséquent, le gouvernement maintient une politique d'engagement contrôlée à l'égard de l'Iran, et a indiqué clairement que le resserrement des liens bilatéraux est subordonné à la réalisation, par l'Iran, de progrès en matière de respect des droits de l'homme et de promotion de la démocratie. Le gouvernement a exprimé son point de vue franchement à la partie iranienne.

En 2003 et 2004, le gouvernement est parvenu, avec d'autres partenaires d'optique commune, à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies des résolutions critiquant le non-respect, par l'Iran, des droits de l'homme. Nous avons défendu ces résolutions en étant convaincus qu'une intervention internationale concertée montrera au gouvernement iranien qu'un changement constructif s'impose. La résolution la plus récente prend en compte les changements positifs observés en Iran dans le courant de l'année dernière, et insiste sur les problèmes qui continuent de susciter des inquiétudes. En tout, 40 États ont coparrainé avec le Canada la résolution, qui a été adoptée par la Troisième Commission de l'Assemblée générale le 17 novembre 2004 par 69 voix pour, 55 voix contre et 51 abstentions. Le processus des résolutions envoie un puissant message politique : il centre l'attention de la communauté internationale sur les violations systématiques et persistantes des droits de l'homme par les autorités iraniennes, stimule le débat consacré à cette situation et force l'Iran à rendre compte de son comportement en la matière.

Le gouvernement est engagé en outre dans un dialogue avec les mécanismes spéciaux de la Commission des droits de l'homme au sujet de nos préoccupations en ce qui concerne le comportement de l'Iran en matière de droits de l'homme. Certains de ces organes de l'ONU ont déjà effectué des visites en Iran, et formulé des recommandations en vue d'apporter des améliorations. Nous engageons régulièrement l'Iran à donner suite à ces recommandations, ainsi qu'à faciliter les visites des représentants d'autres mécanismes spéciaux, dont le Rapporteur spécial sur la torture.

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

RECOMMANDATION 7

Le gouvernement du Canada devrait poursuivre activement les efforts qu'il déploie pour que le gouvernement iranien rende compte de façon complète de la détention illégale, de la torture et du meurtre de la journaliste canadienne Zahra Kazemi, et il devrait rechercher tous les moyens possibles pouvant aboutir à une résolution juste et satisfaisante.

Depuis la mort tragique de Mme Kazemi en juillet 2003, le gouvernement a exigé une enquête complète, transparente et crédible assortie de véritables conséquences pour les responsables. Voyant que l'Iran ne respectait pas les prescriptions juridiques d'usage, le gouvernement a réagi en prenant d'importantes sanctions diplomatiques, comme le rappel, à deux reprises, de notre ambassadeur pour des consultations.

L'appareil judiciaire iranien n'a pas encore achevé l'instruction de l'affaire. Après l'acquittement de l'accusé, en juillet 2004, les avocats iraniens de la famille Kazemi ont décidé de porter le verdict en appel. L'appareil judiciaire iranien devrait décider sous peu si cet appel sera entendu. Le gouvernement continuera de suivre ce processus de près, en exprimant toute préoccupation au besoin, et de travailler pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impunité pour les responsables. Une fois le processus judiciaire iranien terminé, le gouvernement déterminera s'il faut prendre d'autres mesures.

Le gouvernement a également focalisé l'attention de la communauté internationale sur les circonstances particulières de la mort de Mme Kazemi, notamment en faisant des démarches auprès du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, et de pays d'optique commune, lesquels se sont dits disposés à soulever la question auprès des autorités iraniennes. Nous avons également soulevé l'affaire dans le cadre de délibérations avec les mécanismes spéciaux de l'ONU pour les droits de l'homme à Genève, qui ont un rôle particulièrement utile à jouer pour ce qui est d'observer la situation et d'amener le gouvernement iranien à respecter ses obligations en matière de droits de l'homme.

RECOMMANDATION 8

Le Canada devrait parallèlement chercher des moyens d'accroître les contacts constructifs avec la société civile iranienne par la voie d'échanges dans les secteurs de l'éducation, de la culture et d'autres secteurs et des liens avec le secteur privé et les ONG.

La politique d'engagement contrôlé du gouvernement à l'égard de l'Iran impose délibérément certaines restrictions, notamment en ce qui concerne le commerce des marchandises contrôlées, l'ouverture de consulats et les liaisons aériennes directes. Ces restrictions témoignent des vives préoccupations du gouvernement en ce qui a trait au comportement de l'Iran s'agissant de la question nucléaire, des droits humains et du terrorisme. Comme il n'y a pas de programme d'aide

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

publique au développement en faveur de l'Iran, les ressources disponibles pour la promotion des contacts avec la société civile sont limitées. Cependant, dans les limites du cadre stratégique et des enveloppes financières existantes, le gouvernement a eu des contacts et un dialogue constructifs. Des entreprises canadiennes ont des activités en Iran, surtout dans les secteurs du pétrole et du gaz, des ressources et de l'agriculture. Le gouvernement continuera d'examiner les possibilités d'organiser des échanges universitaires et culturels axés sur des intérêts communs. Les liens qu'entretient la communauté irano-canadienne avec l'Iran peuvent également étayer ces efforts.

RECOMMANDATION 9

Le Canada devrait continuer d'exercer des pressions sur l'Iran pour que ce pays respecte toutes les obligations qu'il a contractées dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, plus particulièrement, honore les engagements qu'il a pris auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique après avoir admis, en octobre 2003, qu'il avait contrevenu aux règles.

Depuis deux ans, la question nucléaire iranienne est au centre des délibérations à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Sept rapports diffusés par le directeur général de l'AIEA ont fourni des preuves troublantes selon lesquelles l'Iran présente une constance manifeste de non-respect de ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Face au comportement de l'Iran, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a adopté six résolutions fermes exprimant ses vives préoccupations. Le 27 septembre, le Canada a pris la présidence du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour une durée d'un an. L'un de nos objectifs consiste à faire en sorte que la question nucléaire iranienne se règle rapidement et de manière pleinement satisfaisante à l'AIEA.

Le gouvernement, favorable à une approche multilatérale de ce problème, est très actif au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du G8 et d'autres organisations. Il a en outre soulevé à plusieurs reprises auprès du gouvernement de l'Iran ses préoccupations en ce qui a trait à l'ampleur et à la nature du programme nucléaire iranien. Le gouvernement a appuyé l'adoption, par l'AIEA, le 29 novembre 2004, d'une autre résolution ferme relative au programme nucléaire de l'Iran, qui représente un autre pas de franchi en vue d'une éventuelle solution permanente aux vives inquiétudes internationales suscitées par les activités nucléaires de l'Iran.

Le 14 novembre 2004, le trio européen composé du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne a conclu un autre accord avec l'Iran, fondé largement sur une entente trouvée en octobre 2003 et que l'Iran n'avait pas pleinement mise en oeuvre. En vertu de ce récent accord, l'Iran a de nouveau accepté de suspendre toutes ses activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium, et de se soumettre aux vérifications de l'AIEA. En retour, le trio européen a accepté

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

d'entamer avec l'Iran des pourparlers sur un accord à long terme visant à accroître la coopération dans plusieurs domaines, notamment le secteur nucléaire.

Le gouvernement a accordé son appui prudent à l'accord conclu entre l'Iran et le trio européen. Cependant, étant donné que le maintien de la suspension dépend de la négociation d'un accord à long terme, le gouvernement compte rester vigilant. Le gouvernement estime que, si l'Iran ne respecte pas pleinement son nouvel accord avec le trio européen, l'AIEA devrait prendre des mesures immédiates et saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies de la question nucléaire iranienne. Entre-temps, le gouvernement continuera d'engager l'Iran à respecter pleinement ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

RECOMMANDATION 10

Le gouvernement du Canada devrait exhorter l'Arabie saoudite à s'attaquer aux racines du terrorisme et de l'extrémisme religieux à l'intérieur de ses frontières et offrir la collaboration du Canada dans le cadre d'efforts communs visant à combattre le terrorisme et l'extrémisme. Il devrait aussi rechercher activement toutes les occasions de favoriser le dialogue et d'établir des liens avec l'Arabie saoudite. Le Canada devrait, en particulier :

- **fermement encourager les changements pouvant amener des réformes dans les domaines des droits de la personne, de la démocratie et de l'éducation comme étant dans l'intérêt de l'Arabie saoudite;**
- **explorer la possibilité d'échanges accrus dans les domaines intellectuel, éducatif, culturel et politique.**

Le gouvernement a activement contribué à l'effort international de lutte contre le terrorisme, et a ratifié les douze conventions et protocoles antiterroristes fondamentaux parrainés par les Nations Unies. À l'heure actuelle, l'Arabie saoudite n'est partie qu'à huit de ces instruments. Le gouvernement engage uniformément et systématiquement tous les pays à accéder aux douze conventions et protocoles et à les mettre en oeuvre efficacement, de même que d'autres lois internationales connexes.

L'Arabie saoudite, aux prises avec des terroristes sur son territoire, est parvenue dans une certaine mesure à démanteler des organisations terroristes nationales. En outre, depuis les attentats survenus le 11 septembre 2001 aux États-Unis, l'Arabie saoudite a pris des mesures intérieures afin de réprimer le financement des organisations terroristes, notamment en créant un organe central chargé de superviser les organismes caritatifs et en obligeant des organisations suspectes telles que la fondation caritative Al-Haramain à fermer leurs portes. Par ailleurs, la question de l'extrémisme religieux fait de plus en plus l'objet d'un débat public en Arabie saoudite. Le

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

gouvernement a accueilli avec satisfaction les déclarations publiques de hauts fonctionnaires saoudiens et de membres de la Famille royale en faveur de la modération religieuse.

L'Arabie saoudite est un partenaire dynamique de la campagne internationale contre le terrorisme et accueillera, du 5 au 8 février 2005, une conférence internationale sur l'antiterrorisme. Le gouvernement canadien sera représenté à cette conférence par une délégation d'agents d'Affaires étrangères Canada, et du portefeuille de Sécurité Public et Protection Civile Canada. Le Canada profitera de cette occasion pour rappeler à l'Arabie saoudite ses obligations internationales et ses responsabilités intérieures dans ce domaine.

Le gouvernement continue de promouvoir la bonne gouvernance en Arabie saoudite et a accueilli avec satisfaction de récentes initiatives ayant pour objet d'accroître la participation du public à la gouvernance, l'Arabie saoudite ayant élargi le rôle législatif du Conseil de la Choura, crée le Forum pour le dialogue national et s'étant engagé à tenir dès le 10 février 2005 des élections municipales partielles à l'échelle du pays. Quoique déçu que les femmes ne seront pas autorisées à se présenter ou à voter aux élections de 2005, le gouvernement fera pression sur l'Arabie saoudite pour qu'elle donne suite à son annonce selon laquelle les femmes pourront prendre part aux élections devant se tenir en 2009. Le gouvernement continuera d'encourager l'Arabie saoudite à élargir ces mesures de gouvernance.

La situation des droits de l'homme en Arabie saoudite reste source de vives préoccupations, particulièrement en ce qui concerne le recours à la peine capitale, à la torture et aux confessions forcées, ainsi que le statut de la femme. Le gouvernement canadien a fait part de son point de vue au sujet de la situation générale des droits de l'homme en Arabie saoudite dans ses déclarations à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et a soulevé des situations et des inquiétudes précises en la matière dans le cadre de ses rapports bilatéraux avec le gouvernement saoudien. Le gouvernement continuera de suivre la situation des droits de l'homme en Arabie saoudite et d'exprimer ses préoccupations à cet égard.

L'éducation est un moyen efficace de faire rayonner les idées et les valeurs canadiennes. Les études dans des pays étrangers permettent des échanges de personne à personne. Il y a actuellement au Canada plusieurs milliers d'étudiants saoudiens, la majorité faisant des études en médecine ou en génie. En 2003, 428 visas ont été délivrés à des étudiants saoudiens, et au mois de novembre 2004, 417 visas d'étudiants avaient été octroyés depuis le début de l'année. Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux échanges éducatifs et un agent d'éducation régional de l'ambassade du Canada aux Émirats arabes unis est affecté au recrutement d'étudiants de la région. Le nombre total de visiteurs saoudiens au Canada a aussi augmenté, passant de 5 246 en 2004 à 6 423 pour la période allant de janvier à novembre 2004.

Le gouvernement espère accueillir en 2005, dans le cadre d'un échange parlementaire, une délégation d'Arabie saoudite dirigée par le président du Conseil de la Choura.

RECOMMANDATION 11

Le gouvernement du Canada devrait parallèlement continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement de l'Arabie saoudite afin que ce dernier mène une enquête approfondie en réponse aux accusations de déni de justice et de torture formulées par le citoyen canadien William Sampson et qu'il se conforme en toute chose à ses obligations internationales en matière de droits de la personne. Jusqu'à ce que justice soit rendue, et perçue comme telle, les relations bilatérales ne pourront se développer de façon aussi constructive qu'elles le devraient, d'après nous, dans l'intérêt des deux pays.

La libération et la réhabilitation de William Sampson, ayant la double citoyenneté canadienne et britannique, ainsi que de six autres détenus en Arabie saoudite ont été le résultat des efforts déployés par le gouvernement tout au long de leur détention. à plusieurs reprises, le gouvernement a appelé vigoureusement l'Arabie saoudite à honorer ses obligations, en tant que partie à la Convention des Nations Unies contre la torture, en menant une enquête approfondie sur les allégations crédibles de torture et en accordant réparation aux victimes. Le gouvernement a aussi exprimé systématiquement ses préoccupations en matière de droits de l'homme à l'Arabie saoudite dans les déclarations du Canada à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et entend continuer d'exprimer ses préoccupations, s'il y a lieu.

RECOMMANDATION 12

En s'engageant dans un dialogue politique avec le gouvernement de l'Égypte, le Canada devrait encourager systématiquement ce pays à entreprendre des réformes démocratiques et à respecter les normes de base universellement reconnues en matière de droits de la personne, notamment à faire les efforts nécessaires pour éliminer la violence politique et l'extrémisme religieux. Ces efforts devraient aussi porter sur les causes sous-jacentes que sont la pauvreté et l'exclusion sociale.

Compte tenu du dialogue politique ouvert et honnête que nous avons avec l'Égypte, le gouvernement n'hésite pas à faire auprès du gouvernement de l'Égypte des démarches au sujet des droits de l'homme, du rôle de la société civile et du besoin de démocratisation. Le gouvernement suit régulièrement la situation sur le terrain et encourage systématiquement l'Égypte à opérer des réformes démocratiques et à respecter ses obligations en vertu du droit international en matière de droits de l'homme – particulièrement en ce qui concerne les efforts qu'elle déploie pour atténuer la violence politique et l'extrémisme religieux.

Ces mesures font souvent l'objet d'une concertation avec les ambassades de pays d'optique commune au Caire, notamment par l'entremise du Groupe de soutien aux donateurs, coprésidé par le Canada, et de son Sous-groupe sur le développement participatif et la bonne gouvernance, mécanisme permettant de faire pression sur le gouvernement égyptien tout en encourageant un

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

dialogue constructif entre les institutions gouvernementales et la société civile, le but étant de faire progresser les priorités sociales, économiques et relatives aux droits de l'homme.

Le gouvernement compte poursuivre ses consultations politiques annuelles avec l'Égypte, qui représentent une tribune supplémentaire pour l'examen de ces questions. Le gouvernement continuera en outre de dialoguer avec un large éventail d'intervenants de la société civile en Égypte, et étudie des possibilités de coopération afin de rendre le processus politique et juridique égyptien plus ouvert et transparent. Les liens établis récemment entre la Cour suprême du Canada et la Cour constitutionnelle d'Égypte permettront une coopération particulièrement importante à cet égard.

RECOMMANDATION 13

Le gouvernement du Canada devrait profiter de l'occasion du 50e anniversaire, en 2004, de l'établissement de relations bilatérales avec l'Égypte pour augmenter sensiblement la capacité du Canada de réaliser des activités de collaboration et des échanges en matière d'éducation et de culture sur le territoire égyptien et au bénéfice de l'ensemble du monde arabe. Le gouvernement canadien en collaboration avec les provinces devrait notamment appuyer sans réserve le projet de l'Université canadienne d'Al-Ahram et envisager la possibilité de créer un centre culturel canadien au Caire.

Le 50e anniversaire de l'établissement de relations bilatérales entre le Canada et l'Égypte a été souligné dans les deux pays, notamment à l'occasion de la visite au Caire, en janvier 2004, de la juge en chef de la Cour suprême, Mme Beverly McLachlin, et de celle à Ottawa, en septembre, du ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Abul Gheit. Le point culminant de l'année de célébration a été une conférence sur les relations canado-égyptiennes organisée conjointement par l'ambassade du Canada au Caire et l'Université du Caire en vue de sensibiliser les décideurs égyptiens à la présence importante ainsi qu'au rôle du Canada en Égypte et dans la région.

Les échanges en matière de culture et d'apprentissage devraient s'intensifier grâce à de nouveaux partenariats créés dans le cadre de l'année commémorative 2004, y compris un nouveau partenariat entre, d'une part, la Bibliothèque d'Alexandrie, et d'autre part, la Bibliothèque nationale du Québec et l'Université de Montréal. Le gouvernement a mis l'accent sur les activités offrant des avantages permanents, comme les dons d'ouvrages à des écoles et bibliothèques, plutôt que sur des activités ponctuelles. Le gouvernement reconnaît l'importance des partenariats éducatifs à long terme tant du point de vue de l'apprentissage que de celui du commerce. Le gouvernement préconise en outre ces partenariats en tant que moyen d'accroître la visibilité du Canada en Égypte, comme en témoigne l'ouverture prochaine, en 2005, de l'université canadienne Al-Ahram. Entre autres activités récentes figurent un festival du film et une exposition d'art canadien en Égypte ainsi qu'une subvention accordée par le gouvernement pour assurer une présence canadienne à l'occasion d'un festival culturel destiné aux jeunes défavorisés.

RECOMMANDATION 14

Le gouvernement devrait veiller à ce que l'aide canadienne au développement en Égypte soit dirigée vers des projets centrés sur la population, en collaborant dans la mesure du possible avec des ONG indépendantes. Le Canada devrait aussi collaborer avec le secteur privé à la réalisation d'investissements et d'échanges commerciaux responsables, qui profitent aux deux pays.

L'aide canadienne au développement en faveur de l'Égypte est axée sur les personnes et sur le « soutien canadien à l'Égypte », ce qui signifie que le gouvernement recherche et appuie les collaborations et partenariats avec des organisations de la société civile de tous genres, y compris des ONG et des entreprises, ainsi que les divers ordres de gouvernement en Égypte. L'objectif global de la programmation du gouvernement consiste à soutenir l'Égypte dans ses efforts visant à réduire la pauvreté chez les plus marginalisés, en particulier les femmes, les enfants et les jeunes. L'atteinte de cet objectif passe par l'amélioration de l'accès des pauvres à une éducation de base de qualité et à un travail grâce au soutien de la création d'emplois par les petites et moyennes entreprises. Afin d'optimiser les retombées directes sur le bien-être des personnes, une attention particulière est accordée aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à la protection des enfants, au renforcement de la capacité institutionnelle des ONG et à l'environnement durable.

Par ailleurs, le gouvernement préconise l'investissement d'entreprises canadiennes en Égypte, notamment en appuyant les sociétés qui créent des emplois en Égypte, qui y transfèrent des technologies et qui y introduisent des techniques de gestion modernes. En outre, des projets parrainés par le Canada favorisent la responsabilité sociale des entreprises et permettent de répondre aux besoins de l'environnement, et s'attaquent aux obstacles sexospécifiques auxquels les femmes peuvent se heurter dans le milieu de travail. Le gouvernement encourage également l'investissement en sensibilisant et en appuyant les entreprises canadiennes manifestant un intérêt pour la région.

Le gouvernement préconise le développement des liens commerciaux avec l'Égypte dans les secteurs des biens et des services affichant un important potentiel pour la création de partenariats. Le Canada fait connaître ces possibilités en produisant un bulletin électronique bimestriel consacré au Moyen-Orient qui offre à plus de 1 800 contacts d'affaires canadiens des informations à jour sur les perspectives et les activités commerciales.

Le gouvernement travaille en outre avec le Conseil de commerce canado-arabe afin d'accroître l'intérêt que porte le secteur privé à la région. Parmi les autres éléments positifs intervenus récemment figurent la création au Caire d'un Conseil commercial Canada-Égypte comptant 200 membres.

RECOMMANDATION 15

Pour encourager toutes les possibilités de résolution du conflit israélo-palestinien, le gouvernement du Canada devrait envisager aujourd'hui de jouer un rôle accru pour ce qui est de contribuer davantage :

- à la bonne gouvernance, au développement social et aux efforts dans le domaine de l'éducation, en collaboration avec des partenaires arabes pro-démocratiques de la région;
- au règlement des différends, au dialogue entre collectivités et aux mesures de renforcement de la confiance qui consolide la société civile;
- aux mesures d'établissement de la paix, notamment en facilitant, en parrainant et en dirigeant des efforts de paix dans la région, en plus de jouer un rôle plus actif dans le processus de négociations politiques prévu dans la « feuille de route. »

Le gouvernement souscrit sans réserve à la Déclaration de principes signée par Israël et l'OLP le 13 septembre 1993. Celle-ci devrait mener à un accord global fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris le droit qu'ont tous les pays de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et l'obligation pour Israël de se retirer des territoires occupés en 1967. Le gouvernement appuie vigoureusement en outre le Traité de paix israélo-égyptien du 26 mars 1979 ainsi que le Traité de paix jordano-israélien du 26 octobre 1994.

Le gouvernement souscrit à la Feuille de route du Quatuor pour la paix, axée sur les résultats, que les premiers ministres Sharon et Abbas ont promis d'appuyer au Sommet d'Aqaba en 2003.

Le gouvernement ne reconnaît pas le contrôle permanent d'Israël sur les territoires occupés en 1967 (le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza) et dénonce toute mesure unilatérale destinée à déterminer d'avance le résultat de négociations, y compris l'établissement de colonies dans les territoires et les mesures unilatérales visant à annexer Jérusalem-Est et le plateau du Golan. Le gouvernement considère que ces mesures sont contraires au droit international et nuisibles au processus de paix.

Voici des exemples concrets de la politique canadienne à l'oeuvre :

- appui des efforts déployés par le Quatuor (États-Unis, Union européenne, Nations Unies et Russie) pour encourager l'application israélienne et palestinienne de la Feuille de route conformément aux engagements pris par les premiers ministres Sharon et Abbas au Sommet d'Aqaba;

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

- désignation d'un coordonnateur spécial chargé du processus de paix au Moyen-Orient;
- le Canada, principalement en sa qualité de président du Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés (GTR), est devenu le pays responsable du processus visant à parvenir à une solution viable et globale de la question des réfugiés palestiniens. à ce titre, nous avons réuni des experts canadiens et internationaux de la question des réfugiés, maintenu une solidarité dans les objectifs de la communauté internationale et travaillé pour mettre en place les informations, les données et les méthodes qui seront requises lorsque les négociations reprendront;
- conviction déclarée que la question du statut de Jérusalem ne peut être résolue que dans le cadre d'un règlement général du conflit israélo-arabe;
- le Canada soutient une initiative du Centre d'études internationales Munk de l'Université de Toronto visant à formuler de nouvelles recommandations pratiques sur l'administration et la souveraineté de la vieille ville et des lieux saints de Jérusalem en utilisant les préoccupations économiques, religieuses et culturelles des Israéliens et des Palestiniens comme point de départ pour trouver des solutions durables et applicables.

La position du gouvernement en ce qui concerne l'incitation dans la région du Moyen-Orient s'inscrit dans le prolongement des lois et des valeurs canadiennes, et nous saisissons toutes les occasions pertinentes pour rappeler aux parties au conflit l'importance que revêt la lutte contre l'incitation.

Voici des exemples concrets de la politique canadienne à l'oeuvre :

- le gouvernement a appuyé une initiative du Sesame Workshop et de ses partenaires locaux visant à mettre au point du matériel pédagogique ainsi qu'un programme de sensibilisation communautaire devant compléter une série de télévision destinée aux jeunes en Jordanie, en Israël et dans les territoires palestiniens. Cette série a aidé les enfants jordaniens, palestiniens et israéliens à en apprendre davantage sur leur langue et leur culture respectives, favorisant ainsi l'élimination des stéréotypes culturels;
- le gouvernement soutient en outre un effort novateur de l'UNRWA destiné à enseigner, au moyen de la « méthode du théâtre populaire », à des enfants palestiniens dans des camps de réfugiés en Syrie l'importance de la tolérance, de l'estime de soi et du règlement pacifique des conflits. Ce projet est dirigé par un éducateur canadien installé à Damas.

Il est intervenu ces derniers mois trois importants développements qui influenceront sur le conflit israélo-palestinien : 1) le projet de retrait israélien du premier ministre Sharon de la bande de

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie va de l'avant; 2) le président Bush a réaffirmé, depuis sa réélection, son engagement à l'égard de la création d'un État palestinien; 3) le 9 janvier, un nouveau président de l'Autorité palestinienne a été élu. Ces développements ont ouvert la voie à la réalisation de progrès en direction de la paix au Moyen-Orient, comme en témoigne l'accord conclu le 8 février à Charm-el-Cheikh par le premier ministre Sharon et le président Abbas pour mettre fin à la violence réciproque.

Le gouvernement estime qu'il importe de renforcer la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne. À cet égard, le Canada étudiera les meilleurs moyens d'appuyer la gouvernance palestinienne, la sécurité pendant et après le retrait israélien, ainsi que l'essor de l'économie palestinienne.

RECOMMANDATION 16

Le Canada devrait veiller à ce que ses activités d'assistance humanitaire et d'aide au développement dans les territoires palestiniens contribuent au maximum à répondre aux besoins humains prioritaires tout en favorisant la recherche de solutions pacifiques et pluralistes au conflit.

Le Canada s'attache depuis longtemps à favoriser la stabilité régionale et le développement au Moyen-Orient. Il reconnaît le lien étroit entre, d'une part, la stabilité et la paix, et d'autre part, la pauvreté et la situation des réfugiés palestiniens. Sans stabilité et sans sécurité, il est impossible de réduire la pauvreté de façon durable, et il est essentiel de trouver une solution équitable au problème des réfugiés pour parvenir à une paix durable et globale au Moyen-Orient. La situation lamentable des réfugiés palestiniens déplacés par le conflit israélo-arabe compte parmi les questions les plus complexes et les plus importantes qui doivent être examinées dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Le gouvernement répond aux besoins immédiats des réfugiés palestiniens dans la région, mais prépare aussi l'avenir par le biais de projets axés sur le développement. Cela inclut le renforcement de la capacité des organisations locales et des communautés, et l'investissement dans l'éducation.

Un projet de réunification des familles a eu des avantages appréciables pour 149 familles de réfugiés palestiniens. Celles-ci étaient restées coincées du côté égyptien de la nouvelle frontière entre l'Égypte et Israël après la signature du Traité de paix (1979) entre ces deux pays et étaient séparées du reste de leur famille et de leur communauté à Rafah, dans la bande de Gaza. Le gouvernement a consenti des fonds qui ont permis à ces familles de construire de nouveaux logements à Rafah. Le gouvernement a également facilité les négociations sur les questions logistiques et politiques entre les gouvernements d'Israël et de l'Égypte ainsi que l'Autorité palestinienne.

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Ouvrant par l'entremise de l'UNRWA, le gouvernement contribue en outre à l'amélioration des logements et de l'infrastructure dans les camps de réfugiés de Neirab et Ein el-Tal, en Syrie. Le projet permettra de fournir des logements nouveaux ou améliorés à 6 000 personnes ainsi que de meilleurs services communaux et commerciaux à 3 000 autres réfugiés.

Par l'entremise d'Oxfam-Québec, le gouvernement a aidé les communautés dans cinq camps de réfugiés à organiser et à mettre en place des ressources communautaires ou à revitaliser celles existantes, comme trois bibliothèques, un terrain de jeu et un centre pour les femmes, qui permettent aux enfants, aux jeunes et aux femmes d'avoir accès à diverses activités. L'objectif était de promouvoir l'expression créatrice, les pratiques démocratiques et la compréhension de soi et de l'environnement.

Avec l'appui du gouvernement, la Fédération canadienne des municipalités a aidé la municipalité de Rafah à établir un plan stratégique pour son développement à long terme en coopération avec divers groupes locaux. Environ la moitié de la population à laquelle la municipalité fournit des services sont des réfugiés.

Dans le cadre du Projet de formation professionnelle et technique pour les Palestiniennes, deux centres à usages multiples sont en train d'être établis dans les camps de réfugiés à Gaza (Jabalya et Nuseirat). Ils permettront d'offrir des possibilités de formation professionnelle et des services sociaux aux réfugiées et aux femmes à faible revenu.

Par le biais du Fonds de bourses d'études pour les réfugiées palestiniennes, le gouvernement aide les réfugiées palestiniennes au Liban à faire des études universitaires de premier cycle dans ce pays. Cela leur permettra de développer leurs compétences professionnelles et en gestion, particulièrement dans des secteurs comme les affaires, les sciences, la biologie et le génie. En plus d'améliorer leur capacité d'obtenir un revenu, le projet accroîtra leur contribution au développement économique, psychologique et culturel de leurs collectivités.

Le gouvernement fournit des contributions annuelles importantes pour les activités régulières de l'UNRWA dans la région. Outre ces contributions, depuis octobre 2000, il consent une aide financière pour les programmes d'urgence de cette organisation en Cisjordanie et à Gaza. L'UNRWA assure l'enseignement primaire et la formation professionnelle pour les réfugiés immatriculés dans la région. Cette organisation fournit des services de soins de santé primaires et offre directement, ou par le biais d'arrangements contractuels, des services de soins secondaires. Elle fournit des services comme l'approvisionnement en eau potable, la collecte des eaux usées et l'évacuation des ordures dans les camps de réfugiés, et crée des emplois par le biais de programmes de microfinancement et de microentreprise. L'UNRWA joue un rôle essentiel dans le maintien de l'accès aux services sociaux et de santé de base pour les réfugiés les plus défavorisés.

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le Fonds du gouvernement pour les services d'experts et de consultation appuie la participation du Canada aux négociations multilatérales qui s'inscrivent dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le statut définitif des réfugiés palestiniens est peut-être l'une des questions les plus complexes à traiter dans le cadre de ce processus. En qualité de président du Groupe de travail sur les réfugiés, le Canada joue un important rôle de chef de file par l'entremise d'activités de recherche axées sur les politiques et de la prestation de services consultatifs spécialisés. Il facilite également le dialogue international sur la question des réfugiés. Le projet porte maintenant surtout sur la planification en fonction de l'évolution démographique et des mouvements de population, l'indemnisation des réfugiés palestiniens ainsi que l'évaluation et l'encouragement de la participation du public au débat sur la question des réfugiés.

RECOMMANDATION 17

Le Canada devrait continuer de faire valoir aux autorités israéliennes et palestiniennes l'importance de respecter leurs obligations internationales relativement aux droits de la personne et leur rappeler qu'il est dans leur intérêt de mettre fin à toute violence, particulièrement aux attentats terroristes ciblant des civils innocents, et de poursuivre les négociations de paix de bonne foi.

Le gouvernement a vivement préconisé la modération et l'appui diplomatique à ceux qui prennent des risques au nom de la paix. Le gouvernement a insisté sur l'importance des contributions concrètes telles que la participation à des forces de maintien de la paix, l'appui aux droits de l'homme et la mise sur pied de programmes d'aide au développement en faveur de la région.

Voici des exemples concrets de la politique canadienne à l'oeuvre :

- le gouvernement continue de souligner, aux niveaux les plus élevés de l'Autorité palestinienne, l'importance que le Canada et d'autres membres de la communauté internationale attachent au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme;
- le Canada suit de près la situation des droits de l'homme en Israël, en Cisjordanie et à Gaza et est en liaison constante avec des ONG israéliennes et palestiniennes oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Nous soulevons la question des droits de l'homme auprès du gouvernement d'Israël tant dans les enceintes bilatérales que multilatérales;
- le Canada a engagé à plusieurs reprises, publiquement et en privé, Israël à suspendre toutes les activités de colonisation, en faisant valoir que les colonies sont contraires au droit international et constituent un obstacle à la paix;

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

- le Canada a toujours maintenu que la construction par Israël d'une barrière à l'intérieur de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est est contraire au droit international;
- dans le cadre d'interventions bilatérales de haut niveau et lors de rencontres internationales telles que la Session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission des droits de l'homme, le Canada a exhorté les deux parties à mettre un terme à la violence et aux pratiques qui empiètent sur les droits de l'homme;
- le Canada a accordé à HaMoked, une organisation israélienne de défense des droits conférés par la loi, une aide pour la création sur Internet d'une base de données sur les garanties juridiques et les droits de l'homme destinée aux personnes engagées dans la défense des droits humains en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est;
- le Canada finance un projet réalisé par le Early Childhood Resource Centre, établi en Cisjordanie, pour sensibiliser les collectivités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza à l'importance de la petite enfance en général, et des droits des enfants en particulier;
- le Canada a en outre appuyé les facultés de droit de l'Université de Windsor et de l'Université de Toronto pour leur permettre de conduire une mission d'évaluation du secteur judiciaire et d'offrir un cours d'une durée de deux semaines sur le droit constitutionnel, administratif et procédural. Ces initiatives distinctes mais se renforçant mutuellement devraient jeter les assises de l'engagement ultérieur du Canada à l'égard du renforcement du secteur juridique palestinien. L'ACDI a accordé des fonds pour soutenir les élections palestiniennes;
- le gouvernement et l'UNICEF soutiennent conjointement un projet de récupération scolaire offrant une éducation compensatoire à des enfants qui ont manqué des cours en raison des fermetures et des couvre-feux.

Le gouvernement condamne tous les actes de terrorisme, où qu'ils surviennent. Le Canada a appelé au démantèlement des réseaux terroristes, notamment le Hamas et le Jihad islamique.

Voici des exemples concrets de la politique canadienne à l'oeuvre :

- désignation du Hamas, du Hezbollah et d'autres groupes en tant qu'organisations terroristes conformément au Règlement de l'ONU et à la législation canadienne;
- les attentats terroristes contre des civils israéliens ont été condamnés par le gouvernement canadien dans des déclarations publiques; le Canada a pour politique de n'accepter aucune suggestion d'équivalence morale;

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

- fermes exhortations appelant l'Autorité palestinienne à démanteler l'infrastructure terroriste.

RECOMMANDATION 18

Lors de l'examen prochain des politiques internationales du Canada annoncées par le gouvernement en février 2004, il importerait de revoir le rôle et les capacités du Canada à long terme sur les plans de la diplomatie, de la défense et de l'aide au développement dans le contexte de la promotion du processus de paix au Moyen-Orient.

La question générale du rôle et des capacités à long terme du Canada sur la scène internationale fait l'objet de l'Examen de la politique étrangère, et la question précise du processus de paix au Moyen-Orient a été abordée à l'occasion du travail de consultation et d'élaboration. Même si l'Énoncé de politique internationale à venir ne fait pas expressément allusion à cette question, le projet actuel réaffirme l'approche canadienne visant à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient en soulignant l'importance que le Canada accorde traditionnellement, dans le cadre de sa politique étrangère, à la diversité, à la tolérance, à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionales, aux droits de l'homme ainsi qu'à la bonne gouvernance.

RECOMMANDATION 19

Le gouvernement du Canada devrait encourager fortement le gouvernement de la Jordanie à continuer sur la voie de la libéralisation socio-économique, de la démocratisation, de la bonne gouvernance et du respect des droits de la personne. Le Canada devrait également continuer à coopérer avec la Jordanie sur des objectifs de paix régionale et de démocratisation, y compris en cultivant des vecteurs du dialogue interconfessionnel et politique tant au niveau officiel qu'au niveau de la société civile.

Les programmes menés par le gouvernement en Jordanie et ailleurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont axés sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité des revenus, le soutien de la bonne gouvernance et le renforcement des institutions démocratiques, ainsi que le renforcement de la sécurité humaine. Les programmes de l'ACDI cadrent bien avec les priorités jordaniennes.

L'appui accordé par le gouvernement à la stratégie jordanienne pour la « réforme de l'éducation dans le contexte de l'économie du savoir » a permis d'obtenir le soutien de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement, de la Banque islamique de développement, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Japon. Le gouvernement a investi plus de 20 millions de dollars dans le cyberapprentissage dans les écoles, le matériel de cyberapprentissage et la formation au ministère de l'Éducation, ainsi que dans un réseau à large

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

bande reliant universités, collèges, écoles, bureaux de poste et télécentres de partout en Jordanie. Les projets que finance le Canada en Jordanie appuient en outre la formation technique et professionnelle, la gestion des eaux usées, le recyclage des déchets, la production d'énergie, la gestion des parcours et les femmes entrepreneures.

Le gouvernement a également consenti des fonds au Centre régional de la sécurité humaine d'Amman, qui facilite un dialogue axé sur la sécurité humaine, en particulier les droits de l'homme, la gouvernance et la prolifération des armes légères, partout au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; le fait qu'il soit situé en Jordanie témoigne d'un engagement à l'égard du Réseau international de la sécurité humaine. Le Canada a en outre appuyé la Commission royale des droits de l'homme de Jordanie en offrant une formation aux droits humains à des agents judiciaires et de police jordaniens, pour que la Jordanie puisse se conformer à ses obligations en vertu des conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme.

Le Canada et la Jordanie collaborent très efficacement à la recherche de solutions aux conflits du Moyen-Orient (le conflit israélo-palestinien et la situation en Iraq), les politiques modérées et constructives de la Jordanie faisant de ce pays un interlocuteur de choix pour le Canada. La Jordanie est signataire de la Convention d'Ottawa interdisant les mines terrestres et a milité en faveur de la Convention dans la région en plus de s'être elle-même débarrassée de son stock de mines, objectif réalisé en avril 2003. La Jordanie est en outre signataire du Traité de Rome qui a porté création de la Cour pénale internationale.

Le prince Hassan bin Talal, oncle du roi Abdullah, est un chef de file mondial de la promotion du dialogue interconfessionnel. Il a défendu ce concept dans de nombreux pays, notamment au Canada.

RECOMMANDATION 20

Le Canada devrait continuer d'encourager et d'appuyer le gouvernement du Maroc dans son vaste programme de réformes. En particulier, il devrait accroître son aide sur le plan de l'éducation et continuer d'aider le Maroc à se démocratiser, à réformer son mode de gouvernance et à consolider sa société civile.

Le Canada maintient d'excellentes relations avec le Royaume du Maroc depuis plusieurs années et soutient le pays sur la voie des réformes sociales, politiques et économiques entreprises par le Royaume. La programmation de l'ACDI 2003-2010 au Maroc permettra la mise en place d'interventions à l'appui des secteurs de l'éducation de base, de la formation professionnelle, du développement démocratique et de l'égalité entre les sexes. Des initiatives comme le Projet de renforcement des capacités institutionnelles du Système éducatif marocain dans la mise en oeuvre de la décentralisation (PROCADEM) d'un montant de 13 M\$ ou le Projet de renforcement des capacités locales et de la participation citoyenne dans les processus de gouvernance locale d'une

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

valeur de 10 M\$ en sont de bons exemples. Affaires étrangères Canada et l'ambassade du Canada au Maroc encouragent régulièrement les efforts du gouvernement marocain. Par exemple, l'ambassade a permis de développer l'initiative « Je lis avec le Canada » grâce à laquelle trois bibliothèques destinées aux enfants de 5 à 12 ans ont été mises sur pied. Deux autres sont prévues en 2005. Le ministère des Affaires étrangères facilite également l'envoi de jeunes stagiaires canadiens au sein de diverses ONG marocaines. Ces jeunes Canadiens contribuent au développement de ces ONG, que ce soit en développant des outils informatiques (par exemple, site Web, bases de données) ou en offrant une expertise spécifique.

À l'occasion de sa visite au Maroc, en décembre 2004, le premier ministre Martin a abordé avec Sa Majesté le roi Mohammed VI et le premier ministre marocain Driss Jettou les questions se rapportant à la réforme. Il en a profité pour réitérer l'appui du Canada en faveur de l'ambitieux programme de réforme entrepris au Royaume du Maroc.

RECOMMANDATION 21

Vu l'importance des États d'Asie centrale et l'évolution de la situation dans cette région depuis septembre 2001, le gouvernement du Canada devrait revoir les recommandations contenues dans le rapport de 2001 du Comité intitulé Développer les objectifs que poursuit le Canada en matière de politique étrangère dans le Caucase méridional et en Asie centrale dans le contexte de l'examen des relations du Canada avec les pays du monde musulman.

L'engagement du Canada à l'égard de l'Asie centrale s'est intensifié par suite des recommandations formulées dans le rapport de 2001 du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur l'avancement des objectifs canadiens en Asie centrale. Le gouvernement a défini à l'égard de cette région une stratégie qui met l'accent sur la sécurité, le développement économique, les valeurs démocratiques et le respect de la primauté du droit.

Le gouvernement étudie actuellement sa représentation à l'étranger pour servir au mieux les intérêts du Canada tout en respectant les valeurs canadiennes et en optimisant l'utilisation de ressources limitées. Par ailleurs, le nombre d'agents à l'ambassade du Canada au Kazakhstan et de personnes chargées de cette région à Ottawa a été augmenté depuis 2001. Le Programme de partenariat mondial du gouvernement, qui vise à réduire les risques posés par les armes de destruction massive et les matières connexes, a aussi commencé à développer ses activités en Asie centrale par l'entremise du Centre international pour la science et la technologie.

Les relations économiques du Canada avec la région se sont développées considérablement, donnant lieu à une coopération plus étroite, une concertation régulière et des investissements accrus. Le Canada a facilité la participation d'entreprises canadiennes et centrasiatiques à des foires commerciales dans les domaines de l'agriculture, de la construction, de l'exploitation

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

minière ainsi que du pétrole et du gaz. En outre, une mission commerciale en Asie centrale est prévue pour le printemps 2005.

Le rapport de 2001 du CPAECI insistait sur l'importance de la « diplomatie parlementaire ». Cet outil a été utilisé pour amorcer un dialogue constructif avec les pays d'Asie centrale. Depuis 2001, le Canada, le Kazakhstan et la République kirghize ont échangé des délégations parlementaires.

Depuis 2001, le gouvernement a plus que doublé son aide au développement en faveur de l'Asie centrale. Le Tadjikistan est le principal bénéficiaire de l'aide publique au développement, l'accent étant mis sur l'agriculture et la gestion des ressources en eau. Le Canada a fourni à plusieurs organisations de la région une aide pour des projets d'assistance technique et de renforcement des capacités afin de favoriser la démocratisation, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, l'écoresponsabilité et le crédit à la microentreprise. Ces initiatives sont destinées à promouvoir le développement durable, la responsabilité environnementale, des réformes démocratiques plus profondes et le bien-être économique. L'Examen de la politique internationale influera sur l'orientation du programme du gouvernement dans la région.

Le gouvernement travaille régulièrement avec les représentants diplomatiques de l'Asie centrale à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le programme d'action contre les mines au Tadjikistan est un important domaine de coopération. L'OSCE élabore en outre des programmes de destruction des munitions ainsi que des projets d'assistance à la police. Le Canada siège au Comité consultatif d'un établissement d'enseignement régional, l'Académie de l'OSCE à Bishkek, et travaille en vue d'enrayer le blanchiment d'argent et la corruption. Le Canada soulève constamment, par l'entremise de l'Organisation, les questions des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et du développement démocratique.

Le gouvernement, par l'entremise du ministère de la Défense nationale, a établi des programmes d'aide à l'instruction militaire avec le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Ces programmes sont axés sur la formation linguistique et la formation au maintien de la paix, le but étant de faciliter la participation des pays d'Asie centrale au Programme de partenariat pour la paix de l'OTAN.

RECOMMANDATION 22

Le gouvernement du Canada devrait encourager l'Inde et le Pakistan à poursuivre leurs pourparlers et se tenir prêt, avec le reste de la communauté internationale, à contribuer, comme il conviendra, à la résolution des conflits qui perdurent, en particulier celui concernant le Cachemire.

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le gouvernement préconise la recherche d'un règlement pacifique et négocié du conflit au Cachemire, qui prenne en compte les intérêts du peuple cachemirien, améliore la situation des droits de l'homme dans la région et mette fin à tous les actes de terrorisme. Depuis 1996, le Canada et l'Inde se rencontrent deux fois par an sous les auspices du Groupe de travail mixte Canada-Inde sur la lutte antiterroriste, et le Canada profite de cette occasion pour encourager vivement le gouvernement de l'Inde à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les actes de terreur commis au Cachemire et ailleurs. La prochaine réunion du Groupe de travail mixte Canada-Inde sur la lutte antiterroriste se tiendra à Delhi au printemps 2005.

Dans cette optique, le Canada appuie le processus du Dialogue composite et espère que ce mécanisme permettra à l'Inde et au Pakistan de continuer de régler leurs différends, y compris en ce qui concerne le Cachemire.

RECOMMANDATION 23

Le gouvernement du Canada devrait continuer d'encourager les gouvernements du Pakistan et de l'Inde à collaborer en vue de réduire le risque d'escalade nucléaire en Asie du Sud et, suite aux récentes révélations, à redoubler d'efforts pour prévenir la prolifération nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération (TNP) est le principal instrument dont s'inspire la politique canadienne en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le gouvernement continuera de promouvoir l'adhésion universelle au TNP, de même que l'adoption d'instruments nouveaux et renforcés qui améliorent le régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement, afin de prévenir la prolifération des armes nucléaires, de réagir aux activités nucléaires clandestines susceptibles d'aboutir à l'acquisition d'armes nucléaires, et d'inverser la prolifération nucléaire là où elle s'est produite.

Le gouvernement reste particulièrement préoccupé par la prolifération des armes nucléaires et de la technologie des missiles en Asie du Sud, et de ses conséquences non seulement pour cette région, mais aussi pour les régions voisines. Le Canada appelle régulièrement l'Inde et le Pakistan :

- à prendre des mesures concrètes pour satisfaire aux normes arrêtées par la résolution 1172 du Conseil de sécurité des Nations Unies et entérinées par la communauté internationale;
- à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT);
- à participer à la négociation d'un Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT);

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

- à mettre en oeuvre tous les aspects de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris instaurer et appliquer de solides contrôles à l'exportation en ce qui a trait à la technologie, au matériel et aux matières nucléaires;
- à séparer clairement les cycles du combustible nucléaire civil et militaire et à assujettir les matières et installations civiles à des garanties globales de l'AIEA, ainsi qu'à la signature, la ratification et la mise en oeuvre du Protocole additionnel.

Le gouvernement maintient que les problèmes sous-jacents de sécurité régionale en Asie du Sud ne peuvent être réglés sans un dialogue bilatéral soutenu entre l'Inde et le Pakistan. C'est pourquoi le Canada accueille favorablement le Dialogue composite en cours et juge encourageant l'engagement qu'ont pris les deux pays de régler leurs différends dans un esprit de compromis.

RECOMMANDATION 24

Le gouvernement du Canada devrait continuer de réclamer le rétablissement et la consolidation de la démocratie au Pakistan, ainsi qu'un plus grand respect des droits de la personne et une intervention plus rapide pour réduire la pauvreté et atteindre d'autres objectifs de développement, et devrait poursuivre ces objectifs par la voie d'une politique d'engagement constructif.

Aider le Pakistan dans les efforts qu'il déploie en vue de renforcer ses institutions démocratiques nationales est un objectif canadien de longue date et un élément essentiel d'un ensemble complexe de solutions requises pour relever les défis de gouvernance aux multiples facettes avec lesquels le Pakistan est aux prises. Le Canada continuera, au sein du Commonwealth, et notamment par l'entremise du Groupe d'action ministériel du Commonwealth, de faire pression sur le Pakistan en faveur d'un développement démocratique significatif. Le gouvernement souscrit à l'objectif ultime d'une démocratie pleinement fonctionnelle et stable au Pakistan, mais l'engagement bilatéral constructif doit couvrir un large éventail de domaines – qu'il s'agisse des partis politiques, des institutions fédérales, de la santé et de l'éducation, de l'application de la loi, des douanes ou de la justice. En amorçant un dialogue constructif avec le Pakistan sur des questions générales de gouvernance, le gouvernement peut favoriser une culture de démocratie et d'engagement civique qui pourrait aider à enrayer le cycle de coups d'État et à faciliter l'édification d'une démocratie durable et stable.

La réduction de la pauvreté est un axe essentiel de la stratégie de développement du gouvernement à l'égard du Pakistan. Plus précisément, les efforts canadiens visent à améliorer la qualité et la prestation des services sociaux, et à élargir l'accès des pauvres à ces services. Il est possible de remédier à la pauvreté et à d'autres problèmes de développement en s'attachant aux questions de gouvernance.

RECOMMANDATION 25

Compte tenu de l'importance critique d'un élargissement de l'accès à un enseignement adéquat et inclusif au Pakistan, le gouvernement du Canada devrait imposer des conditions strictes pour que la conversion de la dette du Pakistan envers le Canada en dépenses au titre de l'éducation se traduise par des progrès tangibles à ce chapitre, augmenter les bourses d'études et les autres formes d'échanges universitaires avec ce pays et encourager le gouvernement du Pakistan à enregistrer toutes les madrassas et de réglementer leur programme de cours comme il s'y est engagé.

Des représentants canadiens et pakistanais ont eu des pourparlers approfondis en 2004 sur la façon d'optimiser l'utilisation des revenus générés par un système canadien de conversion de dette afin d'améliorer l'éducation au Pakistan. Conformément au Plan d'action pour l'éducation de base et à la stratégie du Canada à l'égard du Pakistan, les représentants sont convenus que les revenus soient consacrés à l'éducation publique de base (primaire et élémentaire), l'accent étant mis en particulier sur la qualité de l'enseignement et les programmes appuyant l'égalité des sexes. L'évolution canadienne des activités de développement révèle que des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années afin d'augmenter la fréquentation scolaire au Pakistan (particulièrement au niveau primaire), mais que les efforts visant à améliorer la qualité de l'enseignement en classe ont été insuffisants. Le Pakistan est à la traîne des pays en développement en ce qui concerne l'application de techniques d'apprentissage par activités axées sur l'enfant, ce qui continue de limiter le niveau d'instruction et le rendement des enfants fréquentant les écoles publiques.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement en classe au Pakistan est largement tributaire de l'amélioration de la formation des enseignants. Les 115 collèges de formation des enseignants que compte le Pakistan, exploités par les gouvernements provinciaux, sont largement sous-financés. En l'absence d'une aide externe considérable, ces collèges sont incapables de gérer la transition des techniques d'enseignement par mémorisation vers des formes d'instruction plus évoluées. Les revenus générés par le système canadien de conversion de dette seront affectés à ces institutions afin d'améliorer les infrastructures des collèges de formation des enseignants, les ressources pédagogiques et les programmes offerts pour la formation des enseignants avant leur entrée en fonction et en cours d'emploi. Ces revenus représentent une modeste contribution du Canada aux importantes améliorations nécessaires, qui sont difficiles à apporter. Cependant, l'expérience internationale indique de façon constante que la formation des enseignants est une approche efficace lorsqu'il s'agit d'améliorer la performance des étudiants et les résultats de l'enseignement dans les pays en développement.

L'éducation est l'un des quatre secteurs prioritaires des programmes de développement du Canada au Pakistan. Grâce au système de conversion de dette, l'éducation fera l'objet, dans les années à venir, du plus important engagement sectoriel du gouvernement à l'égard du

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

développement du Pakistan. Le gouvernement travaillera en outre avec d'autres pays donateurs pour amorcer avec le gouvernement du Pakistan un dialogue sur la réforme des madrassas et l'amélioration des programmes. Ces réformes difficiles et délicates au plan intérieur doivent être encouragées par la communauté internationale, et le gouvernement appuiera activement cet effort.

RECOMMANDATION 26

Le gouvernement du Canada devrait poursuivre sa politique actuelle de réengagement avec l'Inde et, dans la mesure du possible, appuyer les efforts du gouvernement indien pour fournir une éducation convenable aux plus démunis. Il devrait appuyer aussi les efforts déployés en vue d'atténuer les tensions intercommunautaires.

Initialement fondées sur l'appartenance du Canada et de l'Inde au Commonwealth, les relations bilatérales entre les deux pays ont toujours été diversifiées et caractérisées par une coopération et un dialogue francs et constructifs.

Le « Partenariat pour le XXI^e siècle : Déclaration commune de l'Inde et du Canada », annoncé en octobre 2003, a marqué un important pas en avant dans la relation entre les deux pays. Il énonce clairement que le Canada et l'Inde ont des objectifs communs et établit un cadre qui leur permettra d'accroître le commerce et l'investissement, d'aborder des sujets de préoccupation en matière de sécurité et de renforcer les liens entre leurs sociétés civiles. La Déclaration commune de l'Inde et du Canada faite le 18 janvier 2005 à l'occasion de la visite du premier ministre Martin en Inde soulignait l'appui de ce pays en faveur de l'initiative du premier ministre Martin relative au L20, et réaffirmait la volonté du Canada et de l'Inde d'intensifier leur dialogue sur les questions stratégiques internationales, régionales et mondiales.

Le programme canadien d'aide au développement a accordé une aide humanitaire et favorisé le développement socio-économique en Inde pendant plus de cinq décennies. Étant donné la capacité de l'Inde de cerner les problèmes de développement, de prescrire des solutions et de façonner une politique détaillée, l'aide au développement s'est avérée très efficace pour permettre à l'Inde de relever plus facilement le large éventail de défis auxquels elle est confrontée. Compte tenu de cette situation, et en réponse à une demande du gouvernement de l'Inde, le Canada a décidé à la fin de 2003 d'éliminer progressivement son programme bilatéral d'aide au développement, qui prendra fin en mars 2006.

L'engagement du Canada à l'égard du développement de l'Inde, qui reposait sur une relation donateur-bénéficiaire, a évolué vers un partenariat égal. Le gouvernement continuera de travailler avec le gouvernement de l'Inde et les partenaires de la société civile au Canada et en Inde pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de développement de l'Inde. Plus précisément, le gouvernement continuera d'utiliser ses programmes multilatéraux et de partenariat pour favoriser la réalisation de ces objectifs.

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le gouvernement voit en outre cet engagement à l'égard du partenariat en tant que composante importante d'un effort plus large visant à atténuer l'incidence des tensions intercommunautaires sur le quotidien des plus vulnérables. Le Canada reconnaît qu'il faut en faire davantage et est conscient des défis exceptionnels avec lesquels l'Inde moderne est aux prises. Le gouvernement reste déterminé à travailler avec l'Inde de manière utile et constructive.

L'intensification de la coopération et du dialogue entre le Canada et l'Inde traduit l'essor rapide de la communauté indo-canadienne, qui compte aujourd'hui, selon les estimations près d'un million de membres. L'Inde est le deuxième pays source d'immigrants au Canada (plus de 24 000 en 2003), et la communauté indo-canadienne constitue un élément positif et catalyseur dans le cadre de nos relations.

RECOMMANDATION 27

Compte tenu des progrès récents de l'Indonésie en matière de démocratie, notamment par l'adoption du pluralisme, et du rôle potentiel de ce pays comme modèle pour le reste du monde musulman, le gouvernement du Canada devrait continuer d'encourager et d'aider le gouvernement de l'Indonésie à faire du pluralisme un élément clé de sa démocratie.

Étant le pays musulman le plus peuplé et l'une des plus grandes démocraties du monde, l'Indonésie est un modèle pour de nombreux pays. L'Indonésie a réalisé des progrès considérables pour ce qui est de consolider sa démocratie ces dernières années, comme en témoigne la transparence avec laquelle elle a tenu en 2004 ses élections législatives et ses premières élections présidentielles directes. À la réunion de l'APEC tenue en novembre 2004 au Chili, le premier ministre Martin a rencontré le président Yudhoyono, nouvellement élu, et s'est entretenu avec lui du bon déroulement des élections présidentielles tenues en 2004.

Le gouvernement appuie ces réformes, de même que le développement démocratique et le pluralisme inclusif de l'Indonésie, par l'entremise de l'aide au développement et d'échanges de haut niveau.

En tant que pays multiculturel et géographiquement vaste, le Canada peut mettre à la disposition de l'Indonésie son expérience considérable de la gestion de la diversité. Reconnaisant ce rôle potentiel, le gouvernement a appuyé la participation de plusieurs experts canadiens du pluralisme et du respect des droits et libertés, notamment à des universités et lors de conférences. En outre, le gouvernement parraine régulièrement des activités mettant en valeur les droits de l'homme et la tolérance afin de sensibiliser davantage la population indonésienne à ces questions.

Le gouvernement continue de travailler étroitement avec le gouvernement de l'Indonésie pour promouvoir le programme en matière de droits humains figurant dans son Plan d'action national

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

pour les droits de l'homme (Ran-HAM). Le Canada et l'Indonésie tiennent des consultations bilatérales annuelles sur les droits de l'homme afin de partager des informations, d'exprimer des préoccupations et d'envisager des domaines de coopération possibles. Le gouvernement soutient en outre plusieurs organisations non gouvernementales canadiennes qui oeuvrent pour la défense des droits de l'homme et le renforcement des capacités en Asie du Sud-Est.

RECOMMANDATION 28

Le gouvernement du Canada devrait continuer de renforcer sa coopération bilatérale avec l'Indonésie dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance, de soutenir les groupes de la société civile qui contribuent à réduire les tensions ethniques et autres et d'appuyer la réforme de l'éducation, se fondant en cela sur le modèle exemplaire des programmes de l'Université McGill.

Le Canada et l'Indonésie ont publié en juillet 2004 une Déclaration ministérielle conjointe exposant les principaux domaines de coopération bilatérale future, dont la démocratie et la gouvernance. L'Indonésie continue d'entreprendre d'importantes réformes en vue de renforcer la gouvernance, ayant notamment mis en oeuvre des réformes constitutionnelles en vue de faciliter les élections présidentielles directes de 2004. L'aide canadienne au développement a appuyé un programme d'éducation des électeurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avant les élections afin d'encourager une participation des électeurs large et informée. Prenant appui sur les relations avec des fonctionnaires clés, des universitaires, des représentants du secteur privé et des décideurs indonésiens, le Canada a organisé en octobre 2004 un symposium afin d'examiner les relations bilatérales et le partenariat avec la nouvelle administration de l'Indonésie. Le professeur Azyumardi Azra, recteur de l'Université Islam Negeri et membre du Comité directeur du réseau State Institutes of Islamic Studies (IAIN), de l'Université McGill, a participé au symposium en tant que conférencier principal. En outre, le gouvernement cherche à entamer avec l'Indonésie dans l'année qui vient un dialogue sur la politique étrangère. Ces initiatives contribuent au cadre pluridimensionnel du partenariat Canada-Indonésie, qui englobe la participation de la société civile. Le gouvernement engage régulièrement l'Indonésie à rechercher le règlement pacifique de conflits internes dans les enceintes bilatérales et multilatérales. Le gouvernement a souligné la nécessité de protéger les droits de l'homme dans les zones touchées par les conflits et a appuyé les programmes visant à accroître la sensibilisation locale à ces questions. Le Canada a accueilli avec satisfaction l'intention déclarée du nouveau gouvernement de l'Indonésie de chercher des solutions non militaires aux conflits à l'intérieur de ses frontières, et préconise des efforts supplémentaires en ce sens.

Les provinces indonésiennes d'Aceh et du nord du Sumatra ont été les plus durement touchées par le tsunami du 26 décembre, qui a ravagé l'Indonésie plus que tout autre pays. La province d'Aceh est depuis 29 ans le théâtre d'un conflit armé entre le Mouvement pour l'Aceh libre (GAM) et

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

l'armée indonésienne (TNI). Le Canada s'efforcera de veiller à ce que son aide au redressement et à la reconstruction favorise le règlement du conflit. À la réunion consacrée au tsunami et au séisme tenue à Jakarta le 6 janvier 2005, le ministre Pettigrew a relayé le message suivant du premier ministre Martin : « Le Canada sera là, en tant que partenaire à part entière – aussi longtemps qu'il le faudra ». Le Canada s'assurera d'être un partenaire apprécié, attentif et de premier plan pour cette démocratie islamique qui est importante au plan stratégique.

RECOMMANDATION 29

Le Canada devrait aussi continuer d'accroître sa coopération avec le gouvernement de l'Indonésie en matière de contre-terrorisme et de sécurité, notamment en vue de la résolution pacifique des conflits ethniques et autres.

On qualifie souvent l'Asie du Sud-Est comme le second front dans la campagne mondiale contre le terrorisme international, et l'Indonésie reste l'un des pays les plus touchés de la région. Le gouvernement continue d'appuyer l'Indonésie dans ses efforts visant à enrayer les activités terroristes à l'intérieur de ses frontières. Cet engagement a été exprimé par le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères du Canada à leurs homologues indonésiens et est étayé par la participation du Canada à des initiatives bilatérales, régionales et multilatérales de renforcement des capacités antiterroristes menées avec l'Indonésie. Le gouvernement a entrepris plusieurs initiatives pour appuyer les efforts de renforcement des capacités antiterroristes de l'Indonésie, et cherchera à accroître sa participation dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes géré par Affaires étrangères Canada, programme créé en tant que mécanisme de la Politique de sécurité nationale d'avril 2004. Dans le cadre de ces initiatives, le Canada souligne systématiquement l'importance qu'il y a de veiller à ce que tous les efforts de lutte contre le terrorisme soient menés en conformité avec les droits de l'homme internationaux, le droit humanitaire et le droit des réfugiés.

Le gouvernement continue de travailler étroitement avec le gouvernement indonésien et des partenaires dans la région afin de cerner les possibilités d'aider l'Indonésie à parvenir à un règlement pacifique des conflits régionaux. Le gouvernement appuie l'action d'ONG canadiennes visant à régler les conflits en Indonésie, et particulièrement au Timor occidental, au centre de Sulawesi, à Aceh et en Papouasie occidentale.

RECOMMANDATION 30

Étant donné que le gros de l'aide au développement du Canada à la Malaisie prendra fin en 2004, le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que des ressources suffisantes demeurent disponibles pour qu'il puisse continuer de collaborer avec d'autres pays et des groupes modérés de la société civile — particulièrement des groupes de femmes — au renforcement des institutions de gouvernance et au soutien de la démocratie, du pluralisme et des droits des minorités et autres droits de la personne en Malaisie.

La Malaisie a réalisé des progrès économiques remarquables, devenant un chef de file économique en Asie du Sud-Est. En mars 2004, le Canada a officiellement cessé de fournir une aide publique au développement à la Malaisie, marquant l'avènement d'une nouvelle relation bilatérale – la relation donateur-bénéficiaire ayant été abandonnée au profit d'un partenariat entier et égal. Exportation et développement Canada (EDC) a ouvert un bureau en Malaisie en 2004 pour promouvoir et faciliter ce nouveau partenariat. Le gouvernement reste résolument en faveur de la bonne gouvernance, du renforcement des institutions nationales, du développement démocratique et des droits de l'homme en Malaisie, et continue d'examiner de nouveaux moyens de poursuivre ces objectifs. L'aide actuelle vise notamment à favoriser une relation à long terme avec la Malaisie et la région, et à contribuer au règlement de problèmes clés en matière de développement durable.

Le gouvernement accueille avec satisfaction les progrès réalisés dernièrement dans ces domaines, particulièrement sous la nouvelle administration malaisienne, qui a mené un ambitieux programme afin d'améliorer la gouvernance et les institutions nationales. Le gouvernement juge encourageante la libération récente de l'ancien vice-premier ministre malaisien, incarcéré depuis sept ans. Cette libération fait naître une confiance nouvelle en ce qui concerne l'indépendance de l'appareil judiciaire et le respect des droits de l'homme en Malaisie.

En septembre 2003, des délégués malaisiens ont participé à la conférence « Le Canada et l'Islam en Asie », tenue à l'Université McGill à Montréal, au Canada. Cette initiative a été pour le Canada l'occasion d'exprimer son engagement à l'égard de la promotion du pluralisme et de la gouvernance, et de créer des réseaux d'universitaires, d'analystes stratégiques et de jeunes dans la région. En décembre 2004, la Malaisie a participé à un symposium plurilatéral sur les droits de l'homme coparrainé par le Canada, la Chine et la Norvège, et tenu au Vietnam. En tant qu'hôte conjoint de ce symposium, le Canada joue un rôle actif et fait la promotion d'enjeux clés et de pratiques exemplaires en matière de droits de l'homme, en ce qui concerne notamment les droits des femmes, la liberté d'expression, le pluralisme, et la participation de la société civile.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E

3 5036 20072653 0

DOCS

CA1 EA 2005E92 FRE

Réponse du gouvernement au Rapport
du Comité permanent des affaires
étrangères et du commerce
international : regard sur les
16815979(F)
.B374095x(F)

